



Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la nouvelle fiche de réservation pour l'année 2023. Je profite de ce courrier pour vous rappeler certains points et en ajouter de nouveaux :

- **Les réservations se déroulent en deux temps :**
 - 1) Les Pompes Funèbres contactent le crématorium par téléphone et conviennent ensemble et **en accord avec les familles** du jour et de l'heure de la cérémonie et de la crémation.
 - 2) Dans les 24h l'opérateur funéraire envoie la fiche de réservation par mail au crématorium. En cas de non-réception de la fiche dans le délai demandé, le créneau réservé sera automatiquement annulé.

- **Les 3 documents à envoyer par mail**
 - 1) La fiche de réservation (entièrement complétée et lisible)
 - 2) Le certificat de décès
 - 3) La note aux familles signée

Merci de n'envoyer AUCUN AUTRE DOCUMENT PAR MAIL

- **Le jour du convoi les documents suivants doivent impérativement être déposés et vérifiés à l'accueil avant que le cercueil ne quitte le corbillard :**
 - Les autorisations de fermeture de cercueil et de crémation délivrés par les mairies concernées
 - La déclaration préalable de transport après mise en bière
- **Si besoin :**
 - La dérogation préfectorale au délai réglementaire de 6 jours
 - L'attestation du thanatopracteur de retrait de prothèse fonctionnant au moyen d'une pile
 - Le procès-verbal aux fins de crémation
 - L'attestation de désinfection du cercueil (en cas de COVID-19)



- **En cas d'assemblée trop nombreuse pour la salle réservée, le crématorium se réserve le droit d'opter pour la salle adaptée, engendrant de ce fait une modification de facturation.**
-
- **Nous vous rappelons également que les employés des Pompes Funèbres en charge de déposer le cercueil au crématorium ont la responsabilité de :**
 - Vérifier la présence de fleurs
 - L'installation du cercueil et des fleurs dans le salon ou la salle de cérémonie.
 - La remise des documents officiels aux familles.
 - La mise en relation des familles avec les agents du crématorium

Afin d'améliorer nos services et pour plus de confort pour les familles nous ouvrons 3 nouveaux créneaux de crémation par jour, ceux-ci s'adapteront selon les disponibilités de chacun mais ne disposeront pas de la possibilité de visualiser du départ en crémation. Cela sera à signaler sur la nouvelle fiche de réservation.

En cas de cérémonie regroupant un nombre de personnes très important, il est de la responsabilité de l'opérateur funéraire de prévenir l'équipe du crématorium afin de pouvoir en aviser les autorités compétentes en charge de rendre le site accessible de manière sécurisée.

Les dépôts anticipés des cercueils doivent TOUJOURS s'organiser en accord avec l'équipe du crématorium et signalés sur vos fiches de réservation. Ceux-ci s'envisagent maximum 2h00 en avance.

Comptant sur votre bienveillante coopération, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de mes sincères salutations.

La Direction du Crématorium de La Seyne sur Mer